



**Sainte-Brigide-  
d'Iberville**

*Des gens de coeur et de terre*

---

**Règlement 2022-358-15  
amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier les usages de la  
zone P-2**

**AVIS PUBLIC  
Consultation publique**

---

**Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement  
d'amendement au règlement relatif au zonage n° 2006-358.**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 3 octobre 2022, le Conseil municipal a adopté un projet de règlement, intitulé « Règlement numéro 2022-358-15 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier les usages de la zone P-2 ».

La zone P-2 est située dans le 9<sup>e</sup> Rang et comprend, entre autres, le terrain de l'école, le cimetière et le terrain à l'arrière du cimetière adjacent à la rue des Pins.

Le projet de règlement 2022-358-15 a pour objet de modifier la grille des usages et des normes de la zone P-2 afin :

- D'autoriser les habitations unifamiliales et multifamiliales (4 à 6 logements);
- De retirer l'usage Habitation multifamiliale (3 à 6 logements) et l'usage Commerce service relié à la restauration;

Les zones contiguës à la zone P-2 sont les zones Pp-1, Mrc-1 ; Ra-3, Rc-1 et P-1.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le

**lundi 7 novembre 2022, à 19 h 45**

à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible au bureau municipal ainsi que sur le site Internet de la Municipalité au [www.sainte-brigide.qc.ca](http://www.sainte-brigide.qc.ca).

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville, le 4 octobre 2022.

Christianne Pouliot  
Directrice générale et greffière-trésorière